

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE VETERINAIRE EQUICARE

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre secrétariat, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse www.equicare-cliniqueveterinaire.vet

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « Clinique Vétérinaire » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires et disponible sur le site www.equicare-cliniqueveterinaire.vet.

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte :

- Été (du 1er mars au 31 octobre) :

* du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,

- Hiver :

* du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Les urgences ambulatoires sont assurées en visite à l'extérieur toute l'année 24h/24.

Les visites aux chevaux hospitalisés sont possibles du lundi au vendredi de 14 h à 16 h uniquement.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

- Dr Flore CAMPION, DMV
- Dr Teodora CHASSAGNE DOBRE, DMV
- Dr Camille DUCLUZEAU, DMV
- Dr Jean-Baptiste PAVARD, DMV
- Dr Camille THOMAS, DMV, DE d'ophtalmologie
- Juliette COLLET, ASV niveau 3
- Manon DUTERTRE, ASV niveau 3
- Claire GUIRAND, ASV niveau 4

4) Prestations effectués au sein de la Clinique

- consultation à l'extérieur et à la clinique de médecine générale, médecine interne, médecine sportive, de chirurgie, de pathologie locomotrice, de gynécologie, ophtalmologie.
- chirurgie à la clinique sur rendez-vous : chirurgie générale, orthopédique, arthroscopique, abdominale (sauf chirurgies de colique), respiratoire, de l'appareil génital, urinaire, ophtalmologique, dentisterie. Castrations et petites chirurgies de convenance possibles en ambulatoire sur rendez-vous.
- examens d'imagerie médicale : IRM, scintigraphie osseuse, radiographie, échographie, endoscopie, gastroscopie, coloscopie, hystérocopie
- anesthésie générale fixe, gazeuse et mixte



5) Matériel disponible :

- Radiologie :

- un générateur fixe K et S Rontgenwerk Bochum® Type Editor MP 1001, permettant la réalisation de clichés des régions cervicale et thoraco-lombaire, en plus des membres.

- 3 générateurs portables, 3 capteurs plans AGFA.

Les appareils et leur utilisation sont conformes aux normes de l'ASN.

- Échographie :

- 2 appareils Mindray® permettant l'échographie musculo-squelettique, abdominale, et génitale.

- 1 appareil Butterfly® permettant l'échographie musculo-squelettique.

- IRM :

Une unité d'IRM permet les examens du membre distal chez le cheval debout, et chez le poulain debout et sous anesthésie générale. Une cage de Faraday isole la machine (système Hallmarq® 0,27 T).

- Scintigraphie :

Une unité de scintigraphie MIE® permet l'examen de l'ensemble du squelette. Le système est spécifique aux chevaux. Trois box dédiés à la scintigraphie sont disponibles. L'installation est conforme aux normes de l'ASN.

- Ophtalmologie,

- cinq ophtalmoscopes directs

- une lampe à fente

- un Tonovet®

- Endoscopie

- 1 vidéo-endoscope Eickemeyer® permettant l'enregistrement des endoscopies respiratoires.

- 4 fibroscopes Olympus® et un Pentax® dédiés à l'endoscopie respiratoire des chevaux

- Matériel de laboratoire :

- 1 analyseur d'hématologie HORIBA à la clinique.

- 1 appareil de biochimie sèche POINCARE V3 à la clinique.

- Quatre appareils à SAA ZOETIS® portables, également disponibles en ambulatoire

- analyseur des gaz sanguins disponible au bloc opératoire.

- tenues vestimentaires de chirurgie stérilisables ou stériles,

- tenues stériles jetables standard et haute protection pour les chirurgies digestives.

- matériel de chirurgie compatible avec les opérations chirurgicales que l'établissement de soins assure être en mesure d'effectuer auprès de sa clientèle.

- matériel de chirurgie générale, osseuse et articulaire.

- appareil de thermo fusion LIGASURE®.

- ostéosynthèse : kits AO 2,7, 3,5, 4,5, 5,5 mm LCP 5 mm, vis et plaques.

- matériel d'arthroscopie Arthrex®

- Thérapies complémentaires :
 - Machine à ondes de choc Storz®.
 - Laser thérapeutique MIKAN
 - Procédés IRAP, PRP.

Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Le suivi des animaux hospitalisés est réalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En raison de la complexité des soins et de la valeur des chevaux hospitalisés, les examens cliniques et les traitements sont réalisés uniquement par des vétérinaires diplômés.

6) Permanence et continuité de soins

Notre système de garde fonctionne 365 jours par an, 24h sur 24. Un vétérinaire réceptionne les appels de garde.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans notre clinique sont uniquement les équidés.

Les soins prodigués à Equicare Clinique Vétérinaire sont réalisés en accord avec les dernières données de la science pour traiter des chevaux élevés, entretenus et entraînés pour une utilisation de courses, sports, loisirs et élevage, et en aucun cas pour des chevaux destinés à la consommation humaine. Nous attirons l'attention des propriétaires des chevaux soignés à Equicare Clinique Vétérinaire sur le fait que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par leurs chevaux les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Tous les soins prodigués à Equicare Clinique Vétérinaire sont consignés par écrit et archivés, et dans la mesure du possible, les délais pour la consommation humaine sont indiqués sur ces documents (rapports, factures, ordonnances). Il est de la responsabilité du propriétaire des chevaux qui souhaite finalement les destiner à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que le cheval a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine. Equicare Clinique Vétérinaire se dégage de toute responsabilité si les propriétaires des chevaux enfreignent les règles liées à la consommation humaine de leurs chevaux.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées notamment les ruminants et les petits animaux de compagnie.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins).

Le comportement dangereux d'un équidé peut parfois entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera le client si elle juge qu'une situation dangereuse implique la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale reliée à une hospitalisation qui fera l'objet de conditions particulières ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, le corps est transmis pour équarrissage à la société ATEMAX. Une autopsie peut être réalisé sur place ou à l'ANSES Dozulé. Nous pouvons aussi assurer par l'intermédiaire de la société HORSIA l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'autopsie ou d'incinération devra être écrite et signée par le client dans un délai de 24 h suivant le décès de l'animal.

Les frais d'équarrissage, d'autopsie et d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux

Aucun petit animal de compagnie n'est accepté dans le Centre.

12) Admission des animaux errants

Aucun animal errant n'est accepté dans le Centre.

13) Conditions tarifaires

L'ensemble des tarifs est disponible sur demande au secrétariat.

Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée ; Les médicaments entamés ou non ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 % d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le centre se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CRO, boulevard de Belfort, 80000 AMIENS.

16) RCP

La responsabilité de EquiCare Clinique vétérinaire, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, d'un million cinq cents mille euros (1 500 000 €), capital constituant le maximum de la garantie prévue au contrat Responsabilité Civile Professionnelle de la clinique. Pour tout animal de valeur supérieure, il revient au propriétaire ou à son représentant dument mandaté de prévenir la clinique et de prendre toutes dispositions à l'égard de son ou ses assureurs.

POULNOT ASSURANCES
Agence Avignon Grand Delta
25 rue de l'Épeautre - Rés. Le Prélude Bât. B
30133 LES ANGLES
Tél. : 04 90 15 91 00
Courriel : poulnot@abeille-assurances.com
N° de contrat RC PRO : 79259476

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Centre. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.